

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET M14



SOMMAIRE

1 - CADRE GENERAL

2 - ELEMENTS DE CONTEXTE

2.1 - Contexte national

2.2 - Contexte local

3 - RESULTAT DE CLOTURE

4 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1 - Recettes

4.2 - Dépenses

5 - SECTION D'INVESTISSEMENT

5.1 - Recettes

5.2 - Dépenses

6 - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

7 - DETTE

8 - TAUX D'IMPOSITION

9 - PRINCIPAUX RATIOS

10 - EFFECTIFS

1 - CADRE GENERAL

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour toutes les communes de formaliser une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des documents budgétaires.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la commune sur l'exercice budgétaire 2022.

Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N de la commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

2 - ELEMENTS DE CONTEXTE

2.1 - Contexte national 2022

Le déficit public s'affiche à -124,2 milliards, soit -4,8% du PIB.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) 2022 des collectivités s'élève à 26,8 milliards d'euros. La dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale, en augmentation, de 5 millions chacune, s'élèvent à 95 millions d'euros.

L'État s'est engagé à garantir aux collectivités une compensation intégrale pendant dix ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouvelles constructions. Objectif : soutenir la relance de la construction de logements sociaux.

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales : 80% des foyers sont déjà totalement exonérés, les 20% de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30% en 2021, qui a été portée à 65% en 2022.

En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu. A titre transitoire et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20% de foyers restants est affecté au budget de l'Etat.

Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation.

2.2 - Contexte local 2022

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL) :

La commune de Saint-Mathieu de Trévières fait partie de la CCGPSL qui regroupe 36 communes.

Services mutualisés :

La commune adhère aux services mutualisés suivants :

- Actes notariés et prestation conseil.
- Assistance juridique.
- Observatoire fiscal.
- Mise à disposition des logiciels SIG (système d'information géographique).
- Dématérialisation des actes vers la Sous-Préfecture.
- Prêt de matériel.

Ces services ne sont pas refacturés.

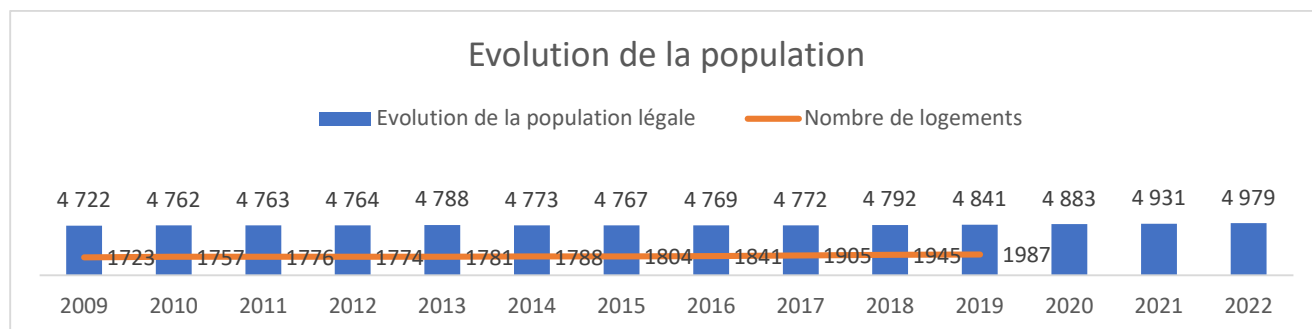
L'aire d'accueil des gens du voyage relève de la compétence intercommunale. Par convention, la commune met à disposition du personnel pour la tenue de la régie, la gestion des entrées/sorties et la surveillance et a perçu à ce titre 25 560 € en 2022.

L'intercommunalité aide les communes sur des projets d'investissement, 30 K€ maximum par an, la commune sollicite ces fonds de concours chaque année.

La commune de Saint-Mathieu de Trévières

Elle compte 4 979 habitants au 1^{er} janvier 2022.

Evolution de la population légale (source INSEE)



Entre 2021 et 2022, la population a augmenté de 48 habitants.

Le nombre d'habitants moyen par foyer diminue, il passe de 2.74 en 2009 à 2.44 en 2019.

3 - RESULTAT DE CLOTURE

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les opérations de toutes natures réalisées au cours de l'année.

Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal, qui est approuvé par le Conseil Municipal avant l'approbation du compte administratif.

Le résultat de clôture 2022, approuvé par le Trésorier Municipal, s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISE 2022	4 100 706,02	5 015 490,72	914 784,70
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021		207 449,81	207 449,81
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	4 100 706,02	5 222 940,53	1 122 234,51
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISE 2022	2 276 409,04	2 286 321,74	9 912,70
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021		802 548,41	802 548,41
RESTES A REALISER 2022	619 901,11	193 368,00	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022			812 461,11
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 CUMULE	2 896 310,15	3 282 238,15	

4 - FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au bon fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

4.1 - Recettes

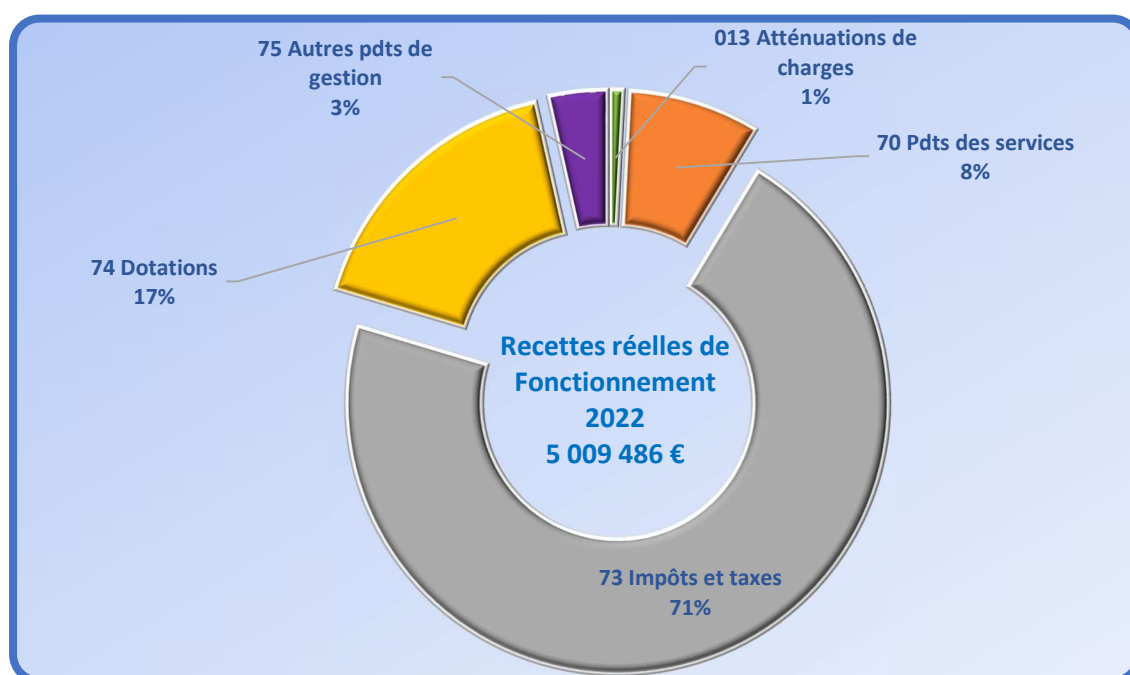
Les recettes réelles de fonctionnement sont égales à 5 009 486 €, et enregistrent une hausse de 4% par rapport à 2021.

En 2022, les recettes réelles de fonctionnement sont conformes aux prévisions avec une amélioration qui permet d'atteindre un taux de réalisation de 109%.

Détail des réalisations par chapitre :

Chap.	Libellé	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022	ECART CA 2021 / 2022
013	Atténuations de charges	129 025	43 000	39 895	-89 130
70	Produits des services	385 307	336 330	392 836	7 529
73	Impôts et taxes	3 361 185	3 324 528	3 545 616	184 431
74	Dotations	768 059	736 600	843 355	75 296
75	Autres produits de gestion	141 073	146 941	175 564	34 491
Total des recettes de gestion		4 784 649	4 587 399	4 997 266	212 617
76	Produits financiers	38	0	7	-31
77	Produits exceptionnels	11 785	4 200	12 213	428
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 796 472	4 591 599	5 009 486	213 014
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	2 646	12 646	6 006	3 360
TOTAL GENERAL		4 799 118	4 604 245	5 015 491	216 374

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 013 : les atténuations de charges s'établissent à 39 895 € en 2022, soit une baisse de 69% entre 2021 et 2022 qui est due à un remboursement conséquent en 2021 de l'assurance statutaire pour un trop perçu. Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations de personnel.

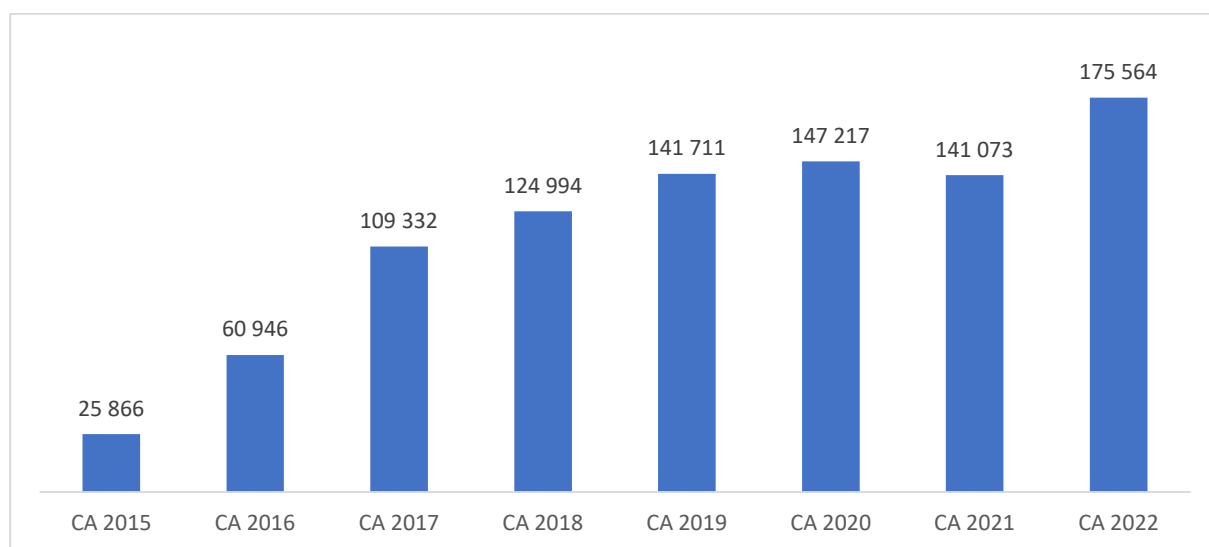
Chapitre 70 : les produits des services affichent un taux de réalisation de 117%. Ces recettes sont en augmentation de 2%, liée aux activités périscolaires dont la fréquentation est en hausse de 1% dans les ALSH et de 4% dans les écoles.

Chapitre 73 : Les impôts et taxes s'établissent à 3 545 616 €, dont le reversement de la Taxe d'Habitation, soit une hausse de 5%. Les taux d'imposition restant inchangés, la variation est due essentiellement à l'évolution de la revalorisation des bases de l'Etat.

Chapitre 74 : les dotations et participations s'élèvent à 843 355 € avec une augmentation de 10% par rapport à 2021. La subvention de la CAF pour les activités périscolaires et une dotation pour la biodiversité expliquent cette hausse.

Chapitre 75 : les produits de gestion courante affichent un taux de réalisation de 119%. Ces recettes propres augmentent de 24% par rapport à 2021.

Le graphique ci-dessous présente les encaissements annuels des loyers depuis 2015 et démontre que ces recettes sont en constante augmentation et ont généré 175 563 € de recettes propres en 2022 et un cumul de 926 703 € de 2015 à 2022.



Chapitre 77 : les produits exceptionnels restent relativement stables avec une hausse de 428 €.

4.2 - Dépenses

Elles sont constituées par les dépenses liées à l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, l'entretien de la voirie communale, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts, ainsi que les charges liées à la masse salariale.

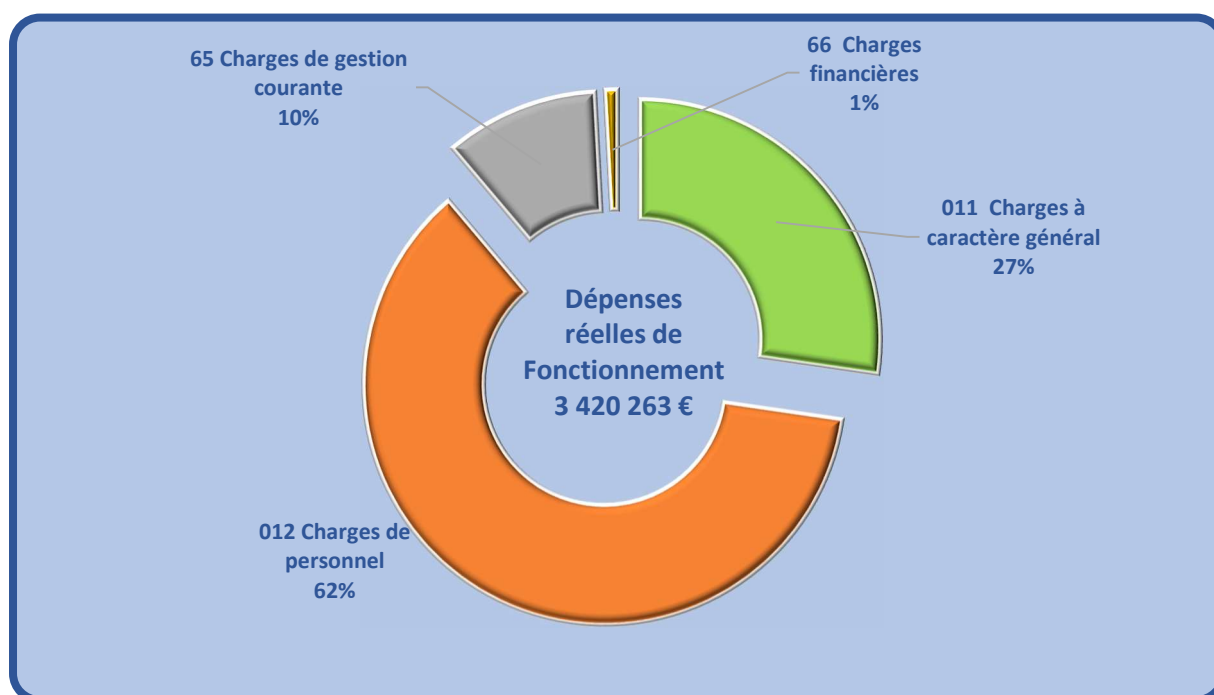
Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales à 3 420 263 €, et enregistrent une hausse de seulement 2% par rapport à 2021 quand l'inflation est à 5,2% (source INSEE). L'évolution contenue des dépenses de fonctionnement est rendue possible par une politique volontariste de la majorité municipale visant à assurer une gestion maîtrisée des fonds publics.

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement sont conformes aux prévisions avec un taux de réalisation de 97%.

Détail des réalisations par chapitre :

Chap.	Libellé	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022	Ecart CA 2021 / 2022
011	Charges à caractère général	816 096	939 303	931 463	115 367
012	Charges de personnel	2 062 693	2 174 997	2 101 031	38 338
65	Charges de gestion courante	415 975	373 824	352 778	-63 197
67	Charges exceptionnelles	3 717	10 000	2 151	-1 566
Total des dépenses de gestion		3 298 482	3 498 124	3 387 424	88 942
66	Charges financières	29 705	31 784	28 739	-966
68	Dotations créances douteuses	6 200	4 100	4 100	-2 100
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 334 387	3 534 008	3 420 263	85 876
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	597 605	680 444	680 444	82 838
Total général		3 931 992	4 214 452	4 100 706	168 714

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 011 : les charges à caractère général sont en hausse de 12% par rapport à 2021 et se sont réalisées à 99%. Cette augmentation s'explique par une hausse des coûts énergétiques (combustibles) et par l'inflation en général sur les prestations de restauration scolaire ainsi que sur l'ensemble des fournitures.

Chapitre 012 : les charges de personnel augmentent de 2%, la revalorisation du point d'indice et du SMIC expliquent cette hausse. Le passage à ½ traitement d'un agent en longue maladie et le départ d'un agent pour mutation dont le remplacement n'a pas pu se concrétiser immédiatement compensent partiellement cette hausse.

Chapitre 65 : les charges de gestion courantes sont en diminution de 18%, qui s'explique par des subventions aux associations revenues à la normale après la crise sanitaire.

Chapitre 66 : les charges financières sont en baisse, conséquence d'une dette vieillissante.

Chapitre 67 : la diminution des charges exceptionnelles s'explique par l'exonération de loyers et droits de place appliquée en 2021 suite à la crise sanitaire.

Chapitre 68 : les dotations pour créances douteuses concernent la provision de 20% des créances de l'année N-2 conformément à la délibération en date du 24 novembre 2022.

5 - INVESTISSEMENT

La section d'Investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

5.1 - Recettes

Détail des réalisations par chapitres :

Chap.	Libellé	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
13	Subventions d'investissement	287 089	714 438	255 203
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	600	7 800	1 523
10	Dotations, fonds divers et réserves	356 701	266 200	345 372
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	776 900	856 975	856 975
Total des recettes réelles d'investissement		1 421 290	1 845 413	1 459 073
040	Opérations d'ordre entre les sections	597 605	680 444	680 444
041	Opérations patrimoniales		146 805	146 805
Total général		2 018 895	2 672 661	2 286 321
001	Solde d'exécution positif reporté	1 704 437	802 548	802 548
Total cumulé		3 723 332	3 475 209	3 088 869

En plus de l'autofinancement, les recettes sont constituées de :

<p>Taxe d'aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 158 586 €
<p>FCTVA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 186 665 €
<p>Subventions encaissées auprès de différents partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 255 203 € • Département : voirie, réhabilitation écoles, dégâts liés aux intempéries. • Etat : VPI école A. Gelly, capteurs CO2 écoles, réhabilitation écoles. • CCGPSL : illuminations, réhabilitation centre ancien. • Région : extension Champs Noirs, création espace coworking.

5.2 - Dépenses

Il s'agit de toutes les dépenses qui font varier la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Détail des réalisations par chapitres :

Chap.	Libellé	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
20	Immobilisations incorporelles	34 971	529 078	114 953
204	Subventions d'équipement versées	329 855	142 141	959
21	Immobilisations corporelles	930 777	1 552 509	868 088
23	Immobilisations en cours	812 045	1 248 272	706 007
27	Dépôts et cautionnements versés	441 000		
10	Dotations, fonds divers et réserves		7 470	7 400
1641	Emprunts et dettes assimilées (rembst)	366 734	425 731	425 730
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 757	7 800	462
Total des recettes réelles d'investissement		2 548 648	3 472 001	1 690 007
040	Opérations d'ordre entre les sections	2 646	12 646	6 006
041	Opérations patrimoniales		146 805	146 805
Total cumulé		2 551 294	3 631 452	1 842 817

Des études et des travaux prévus au budget 2022 n'ont pas pu se réaliser, les principaux sont :

- Etudes : salle d'exposition, halles gourmandes, gymnase.
- Travaux : vidéoprotection, agrandissement du tennis, acquisition d'un terrain, cour Oasis.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **1 690 007 €** et se répartissent par opérations comme suit :



6 - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette, s'élève à : **1 593 324 €**

Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette du budget de l'exercice N+1.

La capacité d'autofinancement nette qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à :

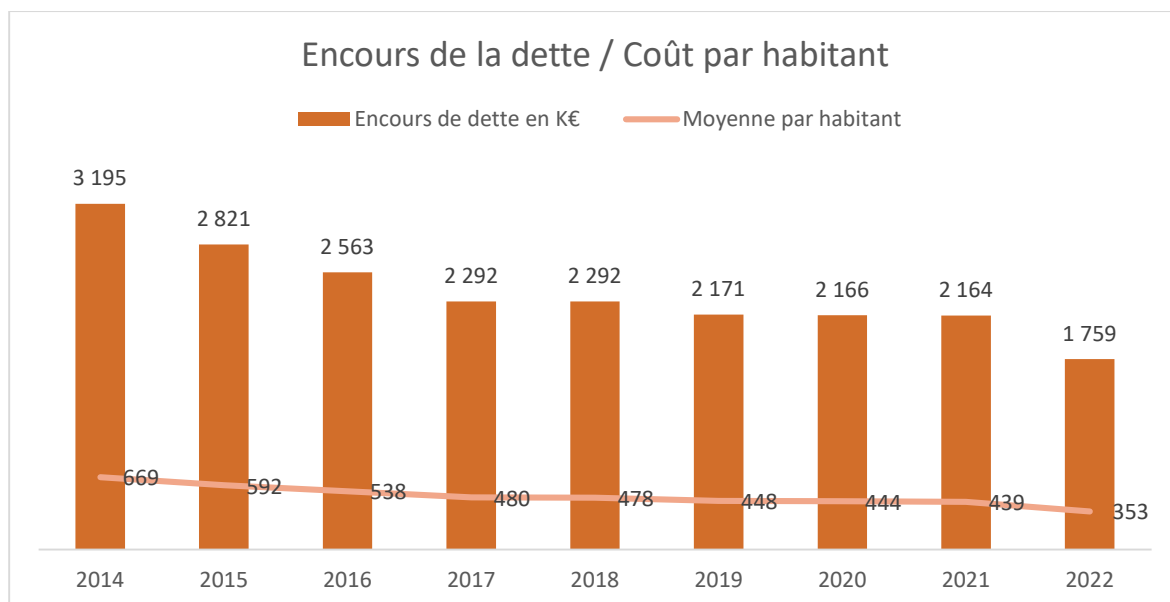
1 167 594 €

Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

7 - DETTE

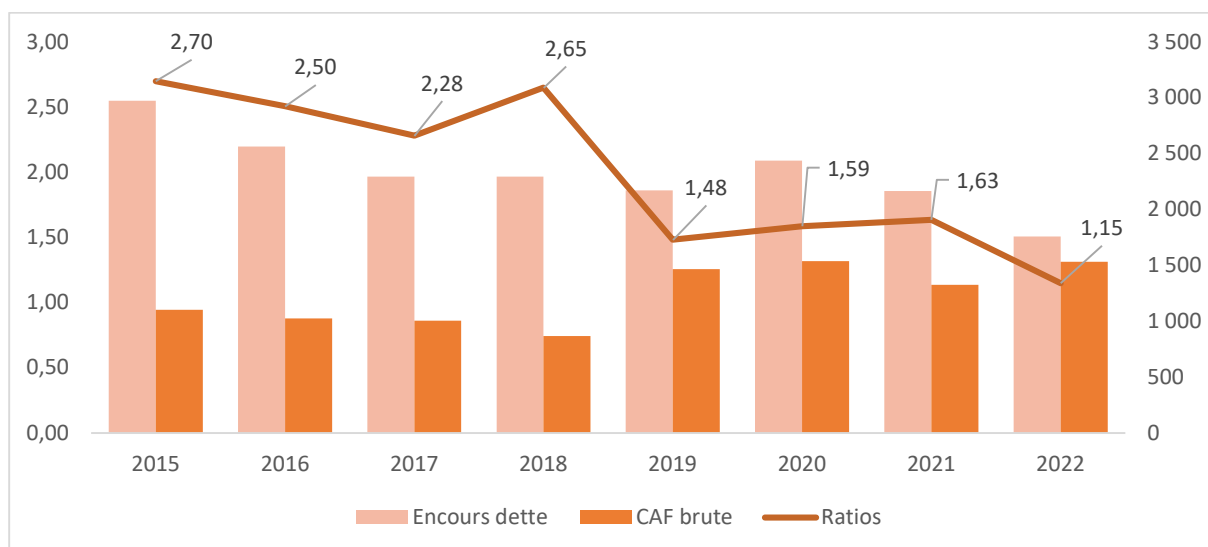
La collectivité continue de mener une politique volontariste et efficace de gestion de sa dette qui a permis de procéder à un désendettement.

Evolution de la dette :



La dette se situe à 353 € par habitant.

Encours de dette / CAF brute en K€ / ratios :



Le ratio de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser l'intégralité de son stock de dette via le volume de l'épargne financière brute.

La baisse de dette conjuguée à la croissance de la CAF brute, permet l'amélioration du ratio de désendettement qui devient de plus en plus performant.

Le ratio de la commune se positionne à 1,15 an, soit un niveau inférieur à la capacité de désendettement moyenne des collectivités de même strate qui est de 4,4 ans.

Extinction de la dette :

L'extinction de la dette sur les années futures, sans souscription d'un nouvel emprunt, serait la suivante :



8 - TAUX D'IMPOSITION

Taxe Foncière Bâti

46,09

Taxe Foncière Non Bâti

106,09

Les taux d'imposition 2022 restent inchangés et ce depuis 2001.

Les bases d'imposition sont déterminées par les services fiscaux.

9 - PRINCIPAUX RATIOS

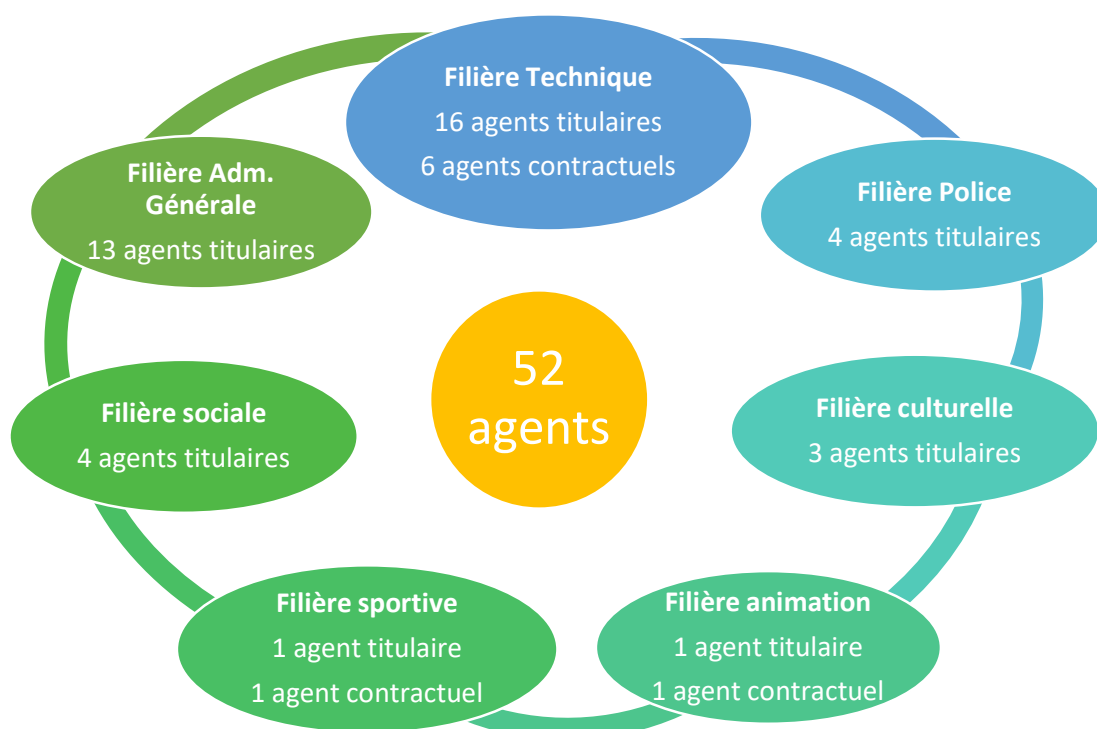
Ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (source DGCL)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	706	820
Produits des impositions directes / population	519	477
Recettes réelles de fonctionnement / population	914	1023
Dépenses d'équipement brutes / population	562	294
Encours de la dette / population	353	741
DGF / population	127	153

Ces ratios témoignent de la gestion responsable de la collectivité dont les recettes et la DGF sont inférieures à la moyenne nationale de la strate.

C'est grâce à un faible niveau d'endettement et une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement qu'il est possible d'effectuer des dépenses d'équipement élevées.

10 - EFFECTIFS

Les effectifs présents totalisent **52** agents : **44** agents titulaires et **8** agents contractuels.



Parmi la filière technique, **11** agents sont affectés aux écoles.